

CERTIFICATE

La société

ECODIS
Zone de Kerboulard
56250 SAINT NOLFF, FRANCE

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais **CQ 1275/1**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®



pour les articles suivants:

Culottes menstruelles noires ou bleues et shortys menstruels noirs, en tricot coton biologique [OGM non détecté] / élasthanne avec tricot absorbant en lyocell/polyester et tricot imperméable en 100% polyester laminé avec membrane PU.

Pouvant contenir des accessoires : fils de couture (PES), étiquettes imprimées (PES) et dentelles (PA/EL).

Elaborés exclusivement à partir de matières déjà certifiées selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX®.

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 4, **classe de produit II**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 4 pour les articles en contact direct avec la peau.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre) ainsi qu'à la norme chinoise GB 18401:2010 (les exigences d'étiquetage n'ont pas été vérifiées).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

Le certificat CQ 1275/1 est valable jusqu'au 31.08.2022

Lyon, 19.08.2021

Richard MARTINETTI
Responsable Service Certification OEKO-TEX®

